



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 173/ 2023
du 5/11/2023

Portant réglementation temporaire de la circulation avenue des Sports

Nomenclature	6-1 – Liberté publique et pouvoir de police
--------------	---

Le Maire de BRIVES-CHARENSAC,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2213-1 et L2212-2

VU la demande en date du 3 novembre 2023 de Orange de procéder aux travaux de réparation d'un câble dans une chambre FT avenue des Sports, le 5 décembre 2023,

Considérant que ces travaux nécessitent la mise en place d'une réglementation de la circulation au droit du chantier

ARRÊTE

Article 1

Orange France est autorisée de procéder aux travaux de réparation d'un câble FT dans une chambre FT avenue des Sports (POINT GPS 45.045471424734636, 3.9317140463482634).

Les travaux seront réalisés le 5 décembre 2023, pour une durée de 1 jour, sur voirie, à proximité du giratoire. La circulation sera modifiée au droit du chantier avec un alternat par feu tricolore.

Article 2

Durant la présence de l'entreprise, la circulation automobile sera modifiée au droit du chantier avec circulation alternée par feu tricolore.

Article 3

Le chantier devra être signalé, conformément à la législation en vigueur.

La signalisation correspondante sera fournie et mise en place par les soins d'Orange ; des panneaux d'information seront mis en place de part et d'autre du chantier et au niveau du chantier.

Article 4

Le droit des tiers est préservé.

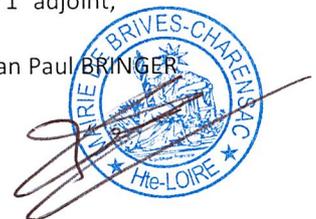
Article 5

Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal
- Service collecte de la communauté d'agglomération (myriam.vouta@lepuyenvelay.fr)
- Monsieur le Président de la RTCA (contrôleurs-rtca@lepuyenvelay.fr; laure.planchet@lepuyenvelay.fr)
- Département de la Haute Loire – pôle de territoire du Puy en Velay – 16 rue Jean Solvain – 43000 Le Puy en Velay (pole-lepuy@haute-loire.fr ou gilles.coudert@hauteloire.fr)
- Ent Orange France - rue du Mont Mouchet – 63962 Clermont Ferrand (ERIC.MORIN@ORANGE.COM)
- La police municipale de Brives Charensac

Le 1° adjoint,

Jean Paul BRINGER



Le Maire ,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification